



CRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
PROCES-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 11 2018

L'Assemblée générale ordinaire se tient le 23 novembre 2018 au 27 rue de la sous-préfecture 39100- DOLE

Le quorum représentant le quart au moins des membres actifs ou le quart des voix ayant été atteint, l'Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRE BFC pouvaient voter par correspondance et sur place selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2018,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2018,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2019,
- Point n° 4 – Questions diverses

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRE BFC et sur le bulletin de vote électronique.

Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	544	3314
Nombre de votants	102	970

Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2018

	%	Nombre de voix
Oui	87.25	877
Non	3.92	22
Vote blanc	8.82	71

Vote n°2 – J'approuve les rapports financiers et quitus 2018

	%	Nombre de voix
Oui	82.35	854

Non	7.84	39
Vote blanc	9.80	77

Vote n°3 – J'approuve le budget prévisionnel 2019

	%	Nombre de voix
Oui	81.37	820
Non	6.86	37
Vote blanc	11.76	113

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 18h15 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Président du CRE / CRTE



Secrétaire Général

